

RÉGLEMENTATIONS

Nationales et internationales sur la RSE

Laurent Lhopitallier

PANORAMA

Partage des objectifs publics

- Mondialisation: montée en puissance des entreprises, affaiblissement parallèle de la capacité des États à maîtriser leur gouvernance, au niveau des aspirations de leur société civile. D'où la recherche du modèle de développement durable et l'incitation à la RSE.
- L'impulsion publique pour la RSE apparue en Europe dans les années 90, s'est répandue dans d'autres régions du monde depuis les années 2000, à travers deux tendances :
 - des mesures publiques appréhendant la RSE comme un tout (plan d'action RSE, reporting RSE, lignes directrices et principes RSE) ;
 - la mise en place de moyens d'action variés visant un équilibre d'engagement positif et de mesures obligatoires, pour atteindre des objectifs de développement durable pour l'essentiel.

Company objectives

Commercial impact

Investment impact

Risk impact
Reputation
Legal
Financial

HR impact
Turnover decrease,
staff capacities
...

Cost impact
Less energy,
water & materials

Stakeholder impact
Licence to operate

Preparedness for future laws & standards

Government objectives

Social cohesion

Poverty reduction

Economic competitiveness

Employment & other human indicators

Environment indicators

Involvement of private sector in national policies

Une impulsion européenne

- 1993: appel de Jacques Delors, Président de la Commission européenne, aux chefs d'entreprise pour lutter contre l'exclusion sociale et le chômage et développer un « modèle social européen ».
- 1994: le Danemark lançait la campagne « RSE, notre souci commun »,

Qui se répand dans le reste du monde

- Dans le monde émergent et en développement, période d'attentisme défensif :
 - une contrainte extérieure
 - une mesure protectionniste (concept de dumpings social et environnemental) des pays développés.
- Considérant la RSE au départ comme une démarche d'entreprise purement volontaire, les États les plus précurseurs sont passés progressivement à des « livres blancs », des stratégies d'encouragement et des plans d'action RSE. Ils ont nommé des responsables ou désigné une entité publique pour coordonner la RSE, et créé des instances de dialogue multipartites.
- Un certain nombre d'États ont également inscrit la RSE dans des lois relatives au *reporting*, à l'investissement socialement responsable, ou à la gestion des gaz à effet de serre par exemple.
- Un élan qui se poursuit:
 - aux États-Unis, la loi Dodd-Frank (2010) oblige les industries extractives à plus de transparence ;
 - une loi californienne (2010) prévient le trafic humain dans les chaînes d'approvisionnement ;
 - en Afrique, l'engagement des chefs d'état de la région des Grands lacs promeut une Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et un code minier commun pour l'Afrique de l'ouest est en gestation.

Tableau 1 – Participation africaine à quelques initiatives régionales et internationales

Pays	Année	Initiatives
<p>Afrique du Sud, Angola, Botswana, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Lesotho, Liberia, Maurice, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Zimbabwe</p>	<p>2002</p>	<p>▶ Processus de Kimberley – Système de certification des diamants pour garantir que ceux-ci ne servent pas à financer des conflits armés</p>
<p>Ghana, Liberia, Niger, Nigeria, République centrafricaine (en conformité), Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, République démocratique du Congo, République du Congo, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie (pays candidats), Guinée équatoriale, Éthiopie, Sao Tomé et Príncipe (autres)</p>	<p>2002</p>	<p>▶ ITIE – Publication par les gouvernements des revenus générés par les contrats relatifs aux ressources extractives</p>
<p>CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo</p>	<p>2009</p>	<p>▶ Directive minière. Inclut processus pour la création d'un code minier commun garantissant une meilleure transparence, et prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux. Participation d'Oxfam</p>
<p>Conférence internationale de la région des grands lacs (CIRGL) : Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie</p>	<p>2010</p>	<p>▶ 6 outils pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, dont en particulier le développement d'un Mécanisme régional de certification de 4 minerais³</p> <p>▶ Adoption du Guide de l'OCDE sur la bonne diligence dans la chaîne d'approvisionnement des minerais en provenance des zones de conflit et à haut risque⁴</p>

Des impératifs régionaux

Europe:

- Des économies matures, avec des taux de chômage élevés chez certaines catégories vulnérables.
- Un socle de lois fortes en matière de protection sociale et environnementale, et de manière positive pour le développement durable.
- La RSE vise à renforcer et de compléter la loi, et de déployer des mesures incitatives stimulant l'engagement positif des entreprises en faveur de populations ciblées.
- En Europe de l'Est, les états construisent peu à peu une approche publique de la RSE stimulée par le cadre de l'Union européenne.

Asie:

- La RSE et le développement économique qui doit bénéficier à toutes les catégories sociales.
- En **Malaisie**, lors du lancement du cadre pour la RSE, le Ministre des finances a affirmé que la RSE devait contribuer à une croissance équitable et à la distribution de la richesse, qu'elle devait renforcer l'attractivité des entreprises malaisiennes pour les investisseurs étrangers. Le Gouvernement malaisien a invité les entreprises à participer aux grands objectifs nationaux : développement économique local, éducation et renforcement des capacités, durabilité environnementale et diversité ethnique au travail.
- **Le gouvernement chinois** a lancé en 2005 sa « vision pour une société harmonieuse ». La RSE chinoise s'inscrit dans cette « marche » vers une société harmonieuse, en permettant de « combattre les éléments disharmonieux » comme les inégalités de revenus, la pauvreté, la dégradation écologique et l'exploitation non efficace des ressources. Pour ce faire, les Lignes directrices pour les entreprises publiques mentionnent explicitement cet objectif d'une société harmonieuse ; elles mentionnent que la RSE est une composante de la compétitivité des entreprises.
- Ces exemples montrent que, dans les pays émergents et en développement, la finalité de la RSE n'est plus simplement de répondre aux exigences internationales, mais bien de contribuer aux objectifs publics nationaux.

Afrique:

- L'action publique RSE est plus balbutiante, avec l'engagement dans des initiatives régionales ou internationales poussées par la communauté internationale, un lent développement des lois sociales et environnementales, et quelques initiatives incitatives comme des partenariats public-privé pour le développement des communautés locales ou des avantages fiscaux
- On se rapportera tout particulièrement à l'exemple du Maroc, pour les entreprises obtenant le label RSE de l'organisation patronale CGEM

Le rôle des organisations internationales

- Les activités nationales de RSE nourrissent et influencent les initiatives internationales, comme le système des Nations Unies (OIT, CNUCED, UNEP, OMS, Unicef, FAO...)
- Secrétariat Général des Nations Unies
 - « le Pacte mondial » pour faire entrer « le business » dans un partage des responsabilités sur le développement,
 - une mobilisation public-privé exemplaire autour des nouveaux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) après le Sommet de Johannesburg (2002).
- Il ne faut pas oublier le socle « Soft Law » que forment les Principes des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme (Ruggie) et la révision des Principes directeurs de l'OCDE en mai 2011

Tableau 2 – Principales initiatives internationales de RSE

Année	Institutions internationales	Année	Institutions européennes
1976	▶ Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	1993	▶ Appel de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne, aux chefs d'entreprise pour lutter contre l'exclusion sociale et le chômage
1977	▶ Déclaration tripartite de l'OIT pour les entreprises multinationales	2000	▶ Conseil européen de Lisbonne : appel à la responsabilité sociale des entreprises
1992	▶ Sommet de la terre, Rio ▶ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (et autres mesures)	2001	▶ Commission européenne : Livre vert pour promouvoir un cadre européen pour la RSE
2000	▶ Pacte mondial des Nations Unies	2002	▶ Commission européenne : Stratégie communautaire de promotion de la RSE
2000 2011	▶ Révisions des Principes directeurs de l'OCDE (2011 : inclut droits humains, chaînes d'approvisionnement, due diligence)	2006	▶ Commission européenne : Mise en œuvre du partenariat pour la croissance et l'emploi : faire de l'Europe un pôle d'excellence en matière de RSE
2010	▶ ISO 26000	2008	▶ Rapport sur la compétitivité européenne – chapitre 5 – RSE
2011	▶ Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (document Ruggie)	2011	▶ À venir : Commission européenne : Communication sur la RSE

Tableau 3 – Typologie des activités RSE (source CSR Navigator)

Type d'activité	Domaine d'intervention	Type d'impact
<ul style="list-style-type: none"> ▶ légal/réglementation ▶ <i>soft law</i> ▶ partenariat ▶ sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ économique ▶ société ▶ politique ▶ coopération 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ gouvernance ▶ <i>reporting</i> ▶ labels/commerce équitable ▶ transparence ▶ récompenses ▶ standards internationaux ▶ réseaux ▶ soutien à l'évaluation ▶ codes ▶ achat public ▶ ateliers/conférences ▶ information ▶ institutions ▶ promotion locale ▶ fonds pour les retraites ▶ partenariats publics/privés ▶ recherche/éducation ▶ incitations financières

LE REPORTING EXTRA FINANCIER

Favoriser le *Reporting* extra-financier,

- Fournir un cadre transparent d'information et de comparaison:
- Cette pratique est une des plus largement diffusées au sein des entreprises et à travers le monde de nombreux États ont pris des mesures en ce sens
- Toutefois, il n'existe que sur deux continents : Asie et Europe. La France était la première à le mettre en place en 2001 (loi NRE pour les entreprises cotées), les autres pays l'ont mis en place majoritairement entre 2006 et 2009. Ce mouvement vers le *reporting* obligatoire se poursuivra vraisemblablement : la bourse de Singapour a ainsi publié en 2010 une politique sur le sujet, mentionnant qu'il pourrait à l'avenir être imposé pour toute émission locale.
- L'obligation peut venir de la loi sur les sociétés (France, Indonésie, Royaume-Uni), mais aussi du marché financier, ou encore des lignes directrices imposées aux sociétés publiques.
- Les entreprises visées sont le plus souvent les grosses entreprises et celles cotées en bourse, ainsi que les entreprises publiques.
- Les mesures sont le plus souvent une obligation générale de publication de données RSE spécifiées plus ou moins précisément. La France est le seul pays à donner une liste d'indicateurs. Le Danemark et la Suède font référence à la GRI. La Chine demande l'établissement d'un dialogue.
- *A priori*, aucune loi n'inclut de sanction spécifique au non respect de cette incitation au *reporting* RSE.

Tableau 4 – Comparaison des pays avec reporting RSE obligatoire

Pays	Date	Entreprises visées	Niveau de précision	Sanction	Nature de l'activité de l'agence	Référence Standards internationaux
France	2001 2010	▶ Entreprises cotées en bourse	▶ Liste d'indicateurs	▶ Non	▶ Loi NRE (intégré au code du commerce)	
		▶ Entreprises avec plus de 100 millions de CA, de bilan et 500 salariés	▶ Liste d'indicateurs	▶ Non	▶ Loi Grenelle 2 (intégré au code du commerce)	
Espagne	2001	▶ Entreprises publiques ou recevant des financements publics	▶ Gouvernance et développement durable. Focus sur l'égalité professionnelle et l'insertion des personnes handicapées	▶ Non	▶ Loi sur l'économie durable	▶ « standards généralement acceptés »
Suède	2007	▶ Entreprises publiques	▶ Obligation de publier un rapport selon la GRI ou d'expliquer l'absence de rapport	▶ Non	▶ Lignes directrices	▶ GRI
Chine	2008	▶ Entreprises publiques	▶ Obligation de publier des informations régulièrement, sur les plans, mesures et performances	▶ Non	▶ Lignes directrices ▶ 2011 : annonce rapport RSE	

Royaume-Uni	2006	▶ Entreprises cotées en bourse	▶ La revue des affaires doit comporter des informations sur l'environnement, les employés, les aspects sociétaux /communautaires si elles sont nécessaires pour rendre compte de l'état de l'entreprise	▶ Intégrée au rapport annuel. doit être auditée	▶ Loi sur les sociétés	▶ Application de la Directive européenne sur la modernisation
Malaisie	2006	▶ Entreprises cotées en bourse	▶ 4 thèmes : travail, environnement, communautés, pratique des affaires	▶ Non	▶ Bursa Malaysia ▶ Obligations pour la cotation en bourse	
Indonésie	2007	▶ Certains types d'entreprises	▶ Pas de précision, règles non encore publiées	▶ Non	▶ Loi sur les sociétés	▶ Non
Danemark	2009 eff. 2010	▶ 1 100 plus grandes entreprises privées et publiques, et certains investisseurs institutionnels	▶ Politique RSE, activités pour l'exécution, résultats	▶ Non ▶ Les entreprises sans RSE doivent expliquer pourquoi	▶ Loi sur les rapports financiers	▶ GRI ▶ Communication sur le Progrès du Pacte Mondial des Nations Unies

N.B. l'obligation de *reporting* RSE existe pour la cotation à la bourse de Johannesburg en Afrique du Sud.

Tableau 5 – États-Unis Des lois pour le reporting sur des aspects spécifiques

Année	Mesure
1986	▶ Emergency Planning and Community Right-to-Know Act Obligation de communiquer certains rejets de substances toxiques
2002	▶ Loi Sarbanes-Oxley– <i>Reporting</i> sur divers aspects dont la gouvernance de l'entreprise
2010	▶ Loi Dodd-Frank – Obligation pour les entreprises s'approvisionnant en minerais dans la région africaine des Grands Lacs de communiquer les mécanismes de « due diligence » mis en place pour s'assurer que ces minerais ne sont pas des « minerais de la guerre »
2010 (effective en 2012)	▶ Loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement – Obligation pour certaines entreprises (environ 3 200) de communiquer publiquement leurs activités pour s'assurer qu'il n'y a pas de trafic humain et d'esclavage dans leurs chaînes d'approvisionnement

Tableau 6 – Pays-Bas – Promotion et soutien aux acteurs du reporting

Année	Mesure
2003	▶ Guide pour le <i>reporting</i> RSE, défini par un groupe de travail multipartite mis en place par le Conseil pour le <i>reporting</i> annuel
Pluri-annuel	▶ Soutien financier à l'initiative GRI
Depuis 2004	▶ Rapport annuel de comparaison de la transparence RSE des grandes entreprises
Pluri-annuel	▶ Soutien au NCSR (National Center for Sustainability <i>Reporting</i>) indonésien

L'APPROCHE ALLEMANDE

Plan d'action RSE Allemand

- L'Allemagne a publié fin 2010 son plan d'action RSE10. Ce document stratégique, engageant le Gouvernement, réaffirme le mode de fonctionnement de la RSE allemande et un de ses objectifs phares : faire coopérer gouvernements fédéral et locaux, employeurs, employés pour assurer l'employabilité et l'emploi de tous, y-compris les femmes, les personnes moins jeunes et les migrants.
- La diversité de l'emploi doit contribuer à préparer une force de travail compétitive pour le futur au regard des évolutions démographiques (vieillesse de la population), offrir des opportunités d'emploi équitables pour tous, et améliorer la capacité d'innovation des entreprises.
- Cette priorité illustre parfaitement la place et le rôle de la RSE en Allemagne : engager de manière positive et collaborative les entreprises, pour atteindre des objectifs sociétaux que la loi, déjà très exigeante, ne suffit pas à atteindre dans une économie sociale de marché.

Tableau 7 – Axes et exemples d'activités du document « Plan d'action RSE » allemand

Axes	Exemples
Promouvoir des systèmes de management des ressources humaines orientés vers les employés et la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none">▶ Initiative pour une nouvelle qualité du travail : promotion de pratiques bonnes pour la santé▶ Programme travail – Apprendre – Développer les capacités – Capacité à innover dans le monde du travail actuel
Favoriser les politiques d'entreprise prenant en compte la qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none">▶ Programme pour faciliter la réintégration dans la vie active▶ Programme pour des réseaux d'assistance pour les parents seuls
Favoriser la diversité dans les entreprises	<ul style="list-style-type: none">▶ Xenos – programme pour la diversité et l'intégration▶ Programme pour les perspectives pour les 50 ans et +

DU NATIONAL A L'INTERNATIONAL

Quelques initiatives internationales « sponsorisés » par
des Pays

Tableau 8 – Activités publiques pour la promotion de la RSE à l'international

Année	Pays	Mesure
2002	Royaume-Uni, Norvège	▶ ITIE (Initiative sur la Transparence des Industries Extractives). L'ITIE, initiative volontaire et multipartite, demande aux pays et entreprises participants de divulguer leurs revenus liés aux industries extractives pour les premiers et leurs versements pour les secondes
2000	Royaume-Uni, États-Unis, Pays-Bas, Norvège	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Principes volontaires pour la sécurité et les droits de l'homme ▶ Réunit des gouvernements, des entreprises et des ONG
2000	Suède, Pays-Bas, Allemagne	▶ Financement du Pacte mondial des Nations Unies
2000	Suède, Pays-Bas, France	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promotion des Principes directeurs de l'OCDE, <i>via</i> les agences de crédit à l'export, l'administration fiscale ▶ Suède : partenariat pour une responsabilité mondiale – engage les entreprises suédoises à respecter les Principes directeurs de l'OCDE et à participer au Pacte mondial des Nations Unies
2000	Danemark	▶ Soutien aux PPP (Partenariats Public-Privé) qui contribuent à améliorer les conditions de travail et de vie dans les pays en développement
2000	Canada, France, Japon	▶ Coopération avec le PNUD sur l'Initiative Growing Sustainable Business

1998	Royaume-Uni	▶ Soutien au lancement de l’Ethical Trading Initiative (ETI) – Organisation multipartite pour de meilleures conditions de travail dans la chaîne d’approvisionnement <i>via</i> un code de conduite et la coopération avec des fournisseurs pour l’amélioration continue (audit, formation, actions d’amélioration)
2007	Norvège	▶ Secrétariat de l’ITIE et soutien financier
1999	États-Unis	▶ Soutien au lancement de la Fair Labour Initiative (FLA) – Initiative du même type qu’ETI
2006	Allemagne, Autriche, Danemark, Norvège, Royaume-Uni, Suède	<p>▶ Portail anti-corruption, né d’une coopération entre le Danemark et le Global Advice Network. Initiative rejointe par d’autres pays</p> <p>▶ Vise la mise en pratique par les PME du Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies</p>
2006	Pays-Bas	▶ Les missions commerciales incluent souvent la promotion de la RSE par les entreprises hollandaises dans les pays hôtes des missions
2005	Pays-Bas	▶ Projet pour un entrepreneuriat durable dans un contexte international
2005	Pays-Bas	▶ Soutien aux ONG et syndicats dans les pays en développement pour des activités RSE
2005	Allemagne	▶ Programme pour promouvoir les standards sociaux et environnementaux dans les pays en développement
2005	France	▶ Ligne de crédit de l’AFD (Agence française de développement) pour les banques de pays émergents/en développement pour financer des PME s’engageant en faveur de standards RSE

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE

Les Principes directeurs de l'OCDE

- Les Principes directeurs sont des recommandations des gouvernements membres de l'OCDE à l'intention des compagnies multinationales en activité à l'étranger.
- Ils forment l'un des piliers de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. L'objet de la Déclaration est de garantir les droits des investisseurs.
- Les **39** gouvernements qui adhèrent aux Principes directeurs devraient promouvoir ces principes et devraient les faire appliquer par leurs entreprises travaillant à l'étranger.

Pays membres

L'OCDE compte 34 pays membres :

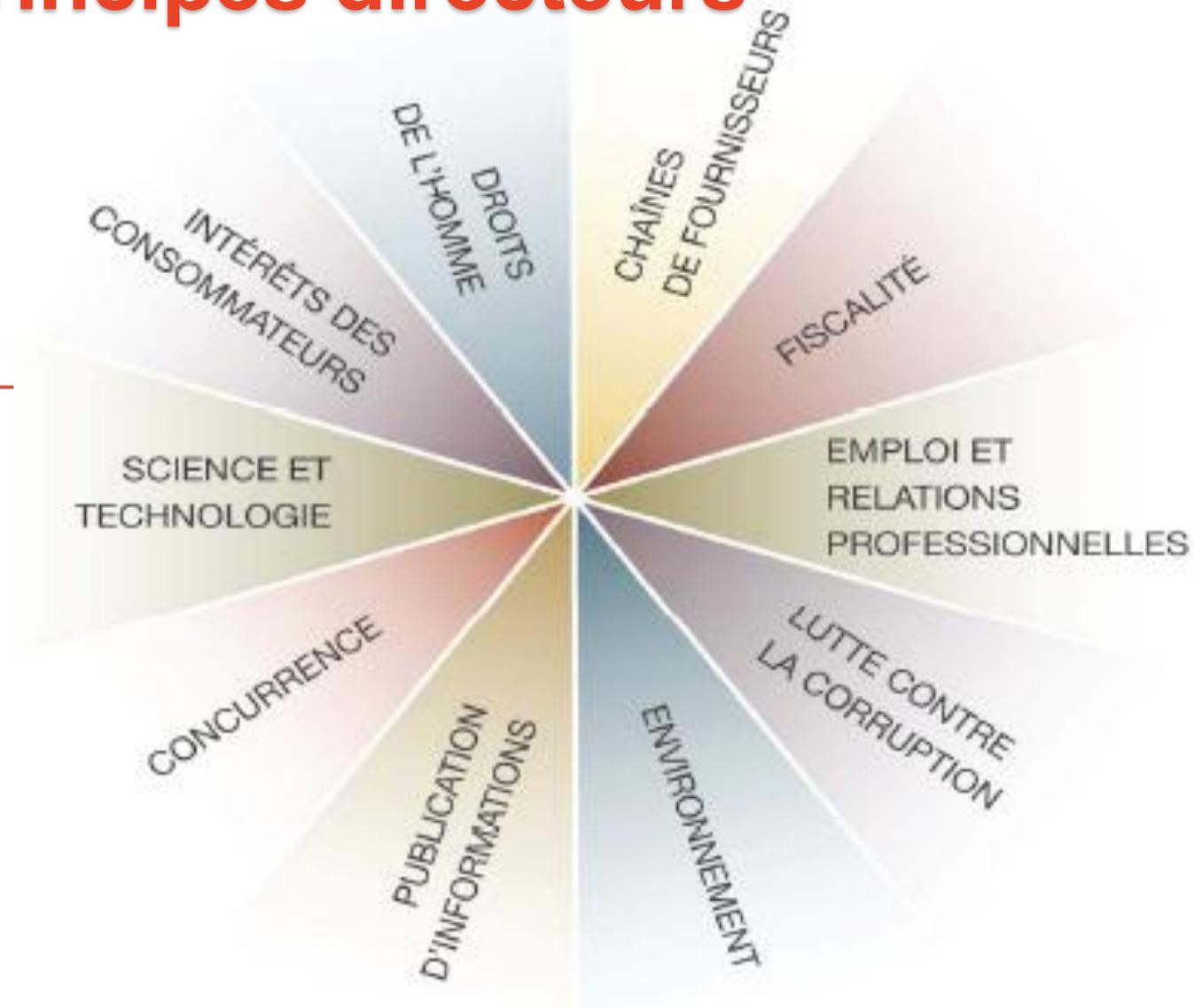
Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, *Chili, Estonie, Israël, Slovénie.*

Nouveaux membres 2010.

Les Principes directeurs de l'OCDE - suite

- Les Principes Directeurs énoncent des principes et des normes volontaires pour une conduite responsable des entreprises.
- Les principes encouragent les entreprises de contribuer au développement durable, de créer de l'emploi, de respecter les lois nationales et règles internationales.
- Les Principes directeurs sont applicables aux entreprises multinationales ainsi qu'à "toutes les entités qu'elles comportent" indépendamment de l'endroit où elles font leurs affaires (y compris les pays qui n'ont pas souscrit aux Principes directeurs).
- Les entreprises multinationales sont tenues d'encourager leurs partenaires en affaire que sont les sous-traitants à opérer d'une façon qui puisse être compatible avec les Principes directeurs.

Domaines couverts par les Principes directeurs



PCN - Points de contact nationaux

- Les pays qui ont souscrit aux Principes directeurs sont tenus d'établir des **Points de Contact Nationaux (PCN)**.
- Les PCN ont pour rôle d'assurer l'efficacité des Principes directeurs. Ils peuvent le faire en faisant la promotion des Principe directeurs, en informant les investisseurs (potentiels) sur ces principes et en traitant des 'circonstances spécifiques' (le jargon désignant les plaintes).
- Les PCNs ne surveillent pas si les compagnies suivent les Principes directeurs.

Plaintes

- Les plaintes peuvent être déposées auprès du PCN du pays dans lequel l'infraction s'est produite.
- En l'absence de PCN dans le pays concerné, saisir le PCN du pays où l'entreprise multinationale a son siège.
- Un PCN a le droit de présélectionner des cas à examiner. Ensuite un PCN procédera à une première évaluation de l'intérêt des questions soulevées pour déterminer si elles méritent d'être approfondies et répondra à la partie ou aux parties qui les ont soulevées.
- Après le PCN réunit les parties et tente une médiation.
- Si un accord est trouvé, la plainte est close.
- Si aucun accord n'est trouvé, le PCN doit faire une communication publique (peut être utiliser pour la suite des activités de plaidoyer)

Procédure de mise en œuvre dans des circonstances spécifiques

Lorsqu'il est estimé qu'une entreprise ne respecte pas les Principes directeurs:

un syndicat, une ONG ou autre partie prenante peut soulever une question auprès du PCN pertinent

Première évaluation
pour décider si le cas mérite un examen approfondi

Deuxième phase d'investigation:
forum pour la discussion des parties concernées, conciliation ou médiation

Solution possible

Solution impossible

Communiqué public qui peut comprendre des recommandations à l'intention de l'entreprise

Le PCN peut demander l'avis des autorités compétentes, des organisations d'employeurs, des syndicats, du Comité de l'investissement de l'OCDE et d'autres experts compétents.

Les recommandations du PCN Français

- 2013 - Rana Plaza – Bangladesh (Conditions de travail)
- 2013 - Michelin – Inde (Riverains)
- 2013 – SOCAPALM – Cameroun (Employés et riverains)
- 2012 – ACCOR – Canada/Bénin (Droit syndical)
- 2012 – DEVCOT – Ouzzbekistan (Travail des enfants)
- 2012 – MOLEX – France (Devoir d'information)
- 2012 – SODEXO – US (Droit syndical, HS)
- 2012 - Roquette Frères – US (Droit syndical)
- 2005 - projet "Nam Theun 2" EDF – Laos (Droits de l'Homme, Environnement, Concurrence)
- 2003 – ASPOCOMP – France (Devoir d'information)
- 2002 – TOTAL - Birmanie (Travail forcé)
- 2001 - Marks & Spencer – France (Devoir d'information)
- *Source: http://www.tresor.economie.gouv.fr/5731_les-communiqués-du-pcn*

Aspects positifs

- Large éventail des domaines couverts.
- L'applicabilité en dehors des pays de l'OCDE. Les Principes directeurs peuvent donc constituer une option pour les pays où le cadre légal ne fonctionne pas bien, ou encore dans lesquels les populations n'ont pas facilement accès au système judiciaire.
- La présentation de preuves ne présente pas un caractère aussi lourd que si c'était devant des tribunaux.
- Principes directeurs concernent toutes les entreprises des pays signataires.
- Possibilité de créer la pression des sièges sur leurs filiales et des consommateurs sur les fournisseurs.

Aspects négatifs

- La procédure actuelle ne prévoit pas des sanctions.
- Des formulations assez vagues comme ' dans la mesure du possible', ou ' quand cela s'impose' diluent la signification de plusieurs paragraphes.
- Les Principes directeurs s'appliquent uniquement aux entreprises des pays signataires.
- Manque de pouvoir d'investigation des PCN.
- Protection des intérêts des entreprises multinationales par les PCN.
- Pas de mécanisme d'appel.
- Beaucoup de travail pour un instrument volontaire.